

Baumit EasyFlex



Fiche de données de sécurité

selon l'article 31 et l'annexe II de l'arrêté N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18.12.2006

Date de révision: 08.02.2012
remplace la fiche du: 01.01.2003

1.	Identification de la substance/ du mélange et de la société/l'entreprise	
1.1.	Identification du produit Nom commercial :	Baumit EasyFlex
1.2.	Utilisation du produit :	Enduit de ragréage à base de dispersion pour la réalisation de couche d'armature pour les systèmes d'isolation thermique par l'extérieur (suivi d'un revêtement avec un enduit de parement pour l'extérieur)
1.3.	Identification de la société :	Wopfinger Baustoffindustrie GmbH A-2754 Waldegg / Wopfing 156 Tel. + 43/2633/400-0 Telefax + 43/2633/400-266 e-Mail office@wopfinger.baumit.com Service responsable : Produktmanagement + 43/2633/400-0 Horaires : du lundi au jeudi de 7 ⁰⁰ à 16 ⁰⁰ et le vendredi de 7 ⁰⁰ à 13 ⁰⁰
1.4.	N° de téléphone d'urgence :	Vergiftungsinformationszentrale (Centre anti Poison) Vienne : +43/1/406 43 43

2.	Identification des dangers	
	Cette préparation est réglementée selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.	
	Classification :	-
	Phrases R :	-

3.	Composition/Information sur les composants					
	Composition :					
	Préparation de liant dispersif, agents de charge, fibres, eau, conservateur et autres additifs.					
	Composants dangereux :					
	Désignation	N° EINECS :	Teneur	Classement	Symbole	Phrases R
	Mélange 3:1 de 5-Chloro-2-methyl-2H-isothiazole-3-one et 2-methyl-2H-isothiazol-3-on	247-500-7 220-239-6	< 0,20 %	irritant		R 36/38, R43
	Le libellé des phrases R énumérés est à consulter au point 16					

Wopfinger
Baustoffe

Wopfinger Baustoffindustrie GmbH
Wietersdorfer & Peggauer Zementwerke

A-2754 Waldegg/Wopfing 156
A-9020 Klagenfurt, Ferdinand Jergitsch-Str. 15
A-9120 Peggau
A-4820 Bad Ischl, Rettenbach 143

Tel.: (02633) 400-0
Tel.: (0463) 56676
Tel.: (03127) 201-0
Tel.: (06132) 27301

Telefax: 400-319 Versand
Telefax: 56676-85
Telefax: 201- 361 Versand
Telefax: 27 164

Baumit Baustoffe GmbH

Baunit EasyFlex



Fiche de données de sécurité

selon l'article 31 et l'annexe II de l'arrêté N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18.12.2006

Date de révision: 08.02.2012
remplace la fiche du: 01.01.2003

4. Premiers secours	
Conseils généraux :	Secourir rapidement.
Inhalation :	Placer la personne à l'air frais. Consulter un médecin si nécessaire.
Contact avec la peau :	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement avec de l'eau. Retirer les vêtements contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.
Contact avec les yeux :	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement (env. 10 min) avec beaucoup d'eau (ou une solution saline, douche oculaire). Ne pas frotter à sec les yeux, les efforts mécaniques risquent de causer des dégâts supplémentaires sur la cornée. Consulter toujours un ophtalmologiste.
Ingestion :	Si conscient, rincer la bouche avec de l'eau et faire boire abondamment par petites gorgées. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.
Conseils pour le médecin :	Pas d'effet à long terme connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie	
Agents d'extinction appropriés :	La préparation n'est pas combustible dans sa forme de livraison. Tous les agents d'extinction sont utilisables en cas d'incendie à proximité (Brumisateur, mousse persistante à l'alcool, dioxyde de carbone, poudre extinctrice, sable)
Agents d'extinction inappropriés:	Non disponible
Produits de décomposition :	aucune
Conseils aux pompiers :	Préparation non combustible.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle	
Précautions individuelles :	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Mesures de protection individuelles (cf. le point 8)
Précautions pour la protection de l'environnement:	Ne pas déverser dans les canalisations, dans les eaux et la nappe phréatique.
Méthodes de nettoyage :	Ramasser avec des agglomérants hydrauliques (par ex. le sable, la sciure de bois) puis le mettre dans le rebut approprié (selon le point 13).

7. Manipulation et stockage	
7.1. Précautions pour une manipulation sans danger	Eviter le contact avec la peau et les yeux en portant des équipements de protection individuels selon le point 8.
7.2. Stockage :	Protéger du rayonnement solaire direct et du gel. Conserver dans son emballage d'origine fermé. Respecter les consignes de stockage du fabricant.

Fiche de données de sécurité

selon l'article 31 et l'annexe II de l'arrêté N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18.12.2006

Date de révision: 08.02.2012
remplace la fiche du: 01.01.2003

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle																					
8.1.	<table border="1"> <tr> <td>Limite d'exposition:</td> <td>Non applicable</td> </tr> </table>	Limite d'exposition:	Non applicable																		
Limite d'exposition:	Non applicable																				
8.2.	<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Restrictions et contrôles de l'exposition :</td> </tr> <tr> <td>Conseils sup. pour la conception de matériel tech.:</td> <td>Non applicable</td> </tr> <tr> <td>Protection générale et mesures d'hygiène :</td> <td>Eviter le contact avec la peau et les yeux. Retirer les vêtements contaminés. Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Prévoir un endroit où se laver sur le site de travail. Se doucher après une forte exposition.</td> </tr> <tr> <td>Protection respiratoire :</td> <td>--</td> </tr> <tr> <td>Protection des mains :</td> <td>Gants de protection type nitrile imperméable avec marquage CE.</td> </tr> <tr> <td>Protection des yeux :</td> <td>En cas de risque de projection, porter des lunettes de sécurité hermétiques (mettre à disposition des douches oculaires)</td> </tr> <tr> <td>Protection de la peau :</td> <td>Crème protectrice pour la peau.</td> </tr> <tr> <td>Protection du corps :</td> <td>Porter des vêtements de protection à manches longues et des chaussures de sécurité épaisses.</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Restrictions et contrôles de l'exposition liés à l'environnement :</td> </tr> <tr> <td></td> <td>--</td> </tr> </table>	Restrictions et contrôles de l'exposition :		Conseils sup. pour la conception de matériel tech.:	Non applicable	Protection générale et mesures d'hygiène :	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Retirer les vêtements contaminés. Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Prévoir un endroit où se laver sur le site de travail. Se doucher après une forte exposition.	Protection respiratoire :	--	Protection des mains :	Gants de protection type nitrile imperméable avec marquage CE.	Protection des yeux :	En cas de risque de projection, porter des lunettes de sécurité hermétiques (mettre à disposition des douches oculaires)	Protection de la peau :	Crème protectrice pour la peau.	Protection du corps :	Porter des vêtements de protection à manches longues et des chaussures de sécurité épaisses.	Restrictions et contrôles de l'exposition liés à l'environnement :			--
Restrictions et contrôles de l'exposition :																					
Conseils sup. pour la conception de matériel tech.:	Non applicable																				
Protection générale et mesures d'hygiène :	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Retirer les vêtements contaminés. Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Prévoir un endroit où se laver sur le site de travail. Se doucher après une forte exposition.																				
Protection respiratoire :	--																				
Protection des mains :	Gants de protection type nitrile imperméable avec marquage CE.																				
Protection des yeux :	En cas de risque de projection, porter des lunettes de sécurité hermétiques (mettre à disposition des douches oculaires)																				
Protection de la peau :	Crème protectrice pour la peau.																				
Protection du corps :	Porter des vêtements de protection à manches longues et des chaussures de sécurité épaisses.																				
Restrictions et contrôles de l'exposition liés à l'environnement :																					
	--																				

9. Propriétés physiques et chimiques																									
9.1.	<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Informations générales :</td> </tr> <tr> <td>Aspect :</td> <td>Forme : pâte Couleur : blanc</td> </tr> <tr> <td>Odeur :</td> <td>caractéristique</td> </tr> </table>	Informations générales :		Aspect :	Forme : pâte Couleur : blanc	Odeur :	caractéristique																		
Informations générales :																									
Aspect :	Forme : pâte Couleur : blanc																								
Odeur :	caractéristique																								
9.2.	<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Indications essentielles pour la protection de l'environnement, la santé ainsi que la sécurité :</td> </tr> <tr> <td>pH :</td> <td>env. 8,5</td> </tr> <tr> <td>Remarque :</td> <td>Aucune</td> </tr> </table>	Indications essentielles pour la protection de l'environnement, la santé ainsi que la sécurité :		pH :	env. 8,5	Remarque :	Aucune																		
Indications essentielles pour la protection de l'environnement, la santé ainsi que la sécurité :																									
pH :	env. 8,5																								
Remarque :	Aucune																								
9.3.	<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Données générales :</td> </tr> <tr> <td>Point de fusion :</td> <td>Non applicable</td> </tr> <tr> <td>Point/intervalle d'ébullition:</td> <td>Ebullition à 100°C / Gel à 0°C</td> </tr> <tr> <td>Point d'éclair :</td> <td>Non applicable</td> </tr> <tr> <td>Risque d'explosion :</td> <td>Aucun</td> </tr> <tr> <td>Propriétés comburantes :</td> <td>Aucune</td> </tr> <tr> <td>Inflammabilité :</td> <td>Non combustible</td> </tr> <tr> <td>Température d'auto-inflammabilité :</td> <td>Non applicable</td> </tr> <tr> <td>Densité :</td> <td>env. 1800 kg/m³ à température ambiante</td> </tr> <tr> <td>Solubilité dans l'eau :</td> <td>Miscible</td> </tr> <tr> <td>Densité apparente :</td> <td>Non applicable</td> </tr> <tr> <td>Remarque :</td> <td>Les précisions supplémentaires sur les propriétés physiques et chimiques selon la Directive européenne 91/155/CEE sont abandonnés car non applicable.</td> </tr> </table>	Données générales :		Point de fusion :	Non applicable	Point/intervalle d'ébullition:	Ebullition à 100°C / Gel à 0°C	Point d'éclair :	Non applicable	Risque d'explosion :	Aucun	Propriétés comburantes :	Aucune	Inflammabilité :	Non combustible	Température d'auto-inflammabilité :	Non applicable	Densité :	env. 1800 kg/m ³ à température ambiante	Solubilité dans l'eau :	Miscible	Densité apparente :	Non applicable	Remarque :	Les précisions supplémentaires sur les propriétés physiques et chimiques selon la Directive européenne 91/155/CEE sont abandonnés car non applicable.
Données générales :																									
Point de fusion :	Non applicable																								
Point/intervalle d'ébullition:	Ebullition à 100°C / Gel à 0°C																								
Point d'éclair :	Non applicable																								
Risque d'explosion :	Aucun																								
Propriétés comburantes :	Aucune																								
Inflammabilité :	Non combustible																								
Température d'auto-inflammabilité :	Non applicable																								
Densité :	env. 1800 kg/m ³ à température ambiante																								
Solubilité dans l'eau :	Miscible																								
Densité apparente :	Non applicable																								
Remarque :	Les précisions supplémentaires sur les propriétés physiques et chimiques selon la Directive européenne 91/155/CEE sont abandonnés car non applicable.																								

Baumit EasyFlex



Fiche de données de sécurité

selon l'article 31 et l'annexe II de l'arrêté N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18.12.2006

Date de révision: 08.02.2012
remplace la fiche du: 01.01.2003

10. Stabilité et réactivité		
10.1.	Conditions à éviter :	Le gel, le rayonnement solaire direct, ne pas déverser dans les eaux et la nappe phréatique.
10.2.	Matières incompatibles :	Aucune connue
10.3.	Produits de décomposition dangereux :	Aucun produit de décomposition dangereux connu
		Toutes les informations supposent une utilisation conforme à sa destination.

11. Informations toxicologiques		
	Remarque :	Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. La préparation est classée selon la méthode conventionnelle (procédé de calcul de la directive communautaire 1999/45/CE) et en fonction des dangers toxicologiques
	Irritation :	Irritation de la peau possible
	Toxicité aiguë :	
	Par inhalation :	--
	Par voie orale :	Non toxique. Boire beaucoup d'eau et consulter le médecin le plus proche.
	Par voie cutanée :	Un contact répété et continue avec la peau peut mener vers une sensibilisation de la peau.
	Par contact avec les yeux :	Irritation au contact des yeux. Sollicitation mécanique de la rétine possible à cause des agents de charge.
	Autres indications :	Un contact répété et continue avec la peau peut mener vers une sensibilisation.

12. Informations écologiques		
	Effets écotoxiques :	Hausse du pH lors du déversement de grandes quantités de produit dans l'eau. Dégâts sur les organismes aquatiques par les matières premières utilisées possible. Informations écologiques supplémentaires non disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination		
	Elimination :	Container spécial ou incinération des déchets, élimination aussi des matériaux durcis dans une décharge de déchets spéciaux (respecter les dispositions spécifiques de l'administration locale) Ne pas jeter à la poubelle. Ne pas vider les restes dans l'évier ou les toilettes.
	Selon ÖNORM S2100: Catalogue Européen des Déchets (CED):	57303 (déchets à base de dispersions synthétiques) 080112 (déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11)

Baumit EasyFlex



Fiche de données de sécurité

selon l'article 31 et l'annexe II de l'arrêté N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18.12.2006

Date de révision: 08.02.2012
remplace la fiche du: 01.01.2003

14. Informations relatives au transport	
Classification	Le produit n'est pas soumis aux prescriptions de transport.
ADR (route)	Pas d'étiquetage nécessaire
RID (rail)	Pas d'étiquetage nécessaire
IMDG / GGVSea (transport maritime)	Pas d'étiquetage nécessaire
IATA-DGR / ICTAO-TI (fret aérien)	Pas d'étiquetage nécessaire
Mesures de protection spéciales :	
	Protéger du gel et du rayonnement solaire direct.

15. Informations relatives à la réglementation	
Étiquetage selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE dans leur version en vigueur :	
Symboles et indications de danger :	Pas de symbole
Désignation des composants déterminant le danger :	--
Phrases R :	--
Phrases S :	S 2: Conserver hors de la portée des enfants S46: En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Observer les réglementations en vigueur de la protection du travail.	

16. Autres information	
<p>Liste des phrases R importantes : (point 2 et 3) Les phrases R suivantes ne constituent pas la classification de la préparation. R 36/38: Irritant pour les yeux et la peau. R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.</p> <p><u>Changement depuis la dernière révision</u> : transposition du décret REACH <u>Service émetteur</u> : Département F & E pastös</p>	